**Déclaration annexée à la candidature à l’attribution d’une convention de concession de service sans service public pour la gestion, l’entretien et l’exploitation de la salle polyvalente Le Dix-Huit de la CCI Nice Côte d’Azur**

**Convention n° XXXXXX**

Je, soussigné [NOM – PRENOM], agissant tant à titre personnel qu’en tant que représentant de l’entité économique candidate à la convention de concession de service en rubrique pour mes préposés et pour les entreprises dans lesquelles je détiens directement ou indirectement des participations déclare :

* Ne pas être en situation de conflit d’intérêt prohibée par l’article 134.1 du règlement intérieur de la CCI qui dispose que : « Les membres de la Chambre doivent s’abstenir de contracter avec la Chambre dans les domaines où ils sont titulaires d’attributions ou de compétences au sein de la CCINCA, qu’il s’agisse, d’une part, d’un pouvoir propre ou issu d’une délégation, détenu de manière exclusive ou partagé avec d’autres, d’autre part, d’un pouvoir de préparation ou de proposition de décisions prises par d’autres […] » ;
* Atteste avoir connaissance de l’article 432-12 du Code pénal relatif à la prise illégale d’intérêts qui réprime :
  + « Le fait, par une personne dépositaire de l’autorité publique ou chargée d’une mission de service public ou par une personne investie d’un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l’acte, en tout ou partie, la charge d’assurer la surveillance, l’administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d’emprisonnement et de 75 000 € d’amende ;
  + Dans les cas prévus par cet article, peuvent être prononcées, à titre complémentaire, les peines suivantes : 1°) L’interdiction des droits civils, civiques et de famille, suivant les modalités prévues par l’article 432-17 du code pénal ; 2°) L’interdiction suivant les modalités prévues par l’article 432-17 du code pénal, d’exercer une fonction publique ou d’exercer l’activité professionnelle ou sociale dans l’exercice ou a l’occasion de l’exercice de laquelle l’infraction a été commise ;[…] ».

Fait à …le…

Prénom :

Nom :

Entreprise (cachet)